Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.

PRESENTS:

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS:

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAURET Camille

Délibération n°2024-045

Membres en exercice: 35 - Présents: 27 - Absents: 8 - Pouvoirs: 7

FINANCES AFFECTATION DES RESULTATS 2023 EN 2024

En application des règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité, sur le budget concerné :

- O A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris l'éventuel déficit des restes à réaliser (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur- compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'affectation des résultats 2023 est proposée dans le tableau ci-après. Ces opérations seront intégrées dans le budget supplémentaire 2024.

Vu la délibération n°2024-044 approuvant les comptes financiers uniques pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal:

- APPROUVE l'affectation des résultats 2023 en 2024 présentée dans le tableau ci-dessous :

		Affectation du résultat de fonctionnement 2023 en 2024				
Budgets	Résultat de fonctionnement 2023	Déficit de fonctionnement (compte 002)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	Plus-value de cession en investissement (compte 1064 - budget annexe M4 SPIC uniquement)	Dotation complémentaire en réserve (compte 1068)	Excédent de fonctionnement (compte 002)
Budget principal	3 107 109,04	-	2 636 327,17	-	-	470 781,87
Budget principal - intégration des résultats du budget annexe commerces multi-services Meslin clôturés en 2023	3 894,15	-	-	-	-	3 894,15
Budget annexe ZAC du Liffré	326 219,56		-	-	326 219,56	-
Budget annexe résidence Le Courtil- Meslin	38 753,14	-	-	-	-	38 753,14
Budget annexe Trégomar - lotissement rue écoles	- 44 079,76	- 44 079,76	-	-	-	-
Budget annexe lotissement Planguenoual	27 606,90		-	-	-	27 606,90
Budget annexe lotissements communaux	-		-	-	-	-

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu:

De la transmission en Préfecture le

1 JUIL, 2024

De la publication le

1 JUIL. 2024

Pour le Maire Par délégation Lydie MICHEL

Directrice

Administration Générale

Contraction of the contract of